

Non au procès politique ! Nous soutenons les jeunes poursuivis pour les actions contre la "Loi Travail" à St-Etienne.

Le 13 juillet 2016, Martin, 24 ans, Nina, 24 ans, Jules, 25 ans, et Yvan 29 ans, sont convoqués devant le Tribunal de St-Etienne pour y être jugés. Ils sont accusés de dégradations, de rébellion et de violences sur policiers, suite à la manifestation du 12 mai au cours de laquelle un millier de personnes est allé interpellé les deux députés de St-Etienne sur la loi travail et le 49-3.

Ces accusations graves - dont les conséquences peuvent être lourdes pour la vie de jeunes qui sont : étudiant en sociologie et surveillant, employée, assistant de vie scolaire, musicien -, sont mensongères.

Il s'agit d'un procès politique pour frapper des opposants à la "loi travail", et faire déraiser un mouvement social qui ne faiblit pas malgré toutes sortes de manoeuvres. Car depuis plusieurs mois c'est une stratégie de la tension qui est mise en oeuvre dans de nombreuses villes par le gouvernement Valls-Cazeneuve, pour faire peur, décrédibiliser le mouvement et le faire basculer dans la violence.

A St-Etienne, depuis début mars, les journées de mobilisation contre la loi travail se succèdent à l'initiative des organisations syndicales et de jeunesse. Elles sont marquées par la présence dynamique des jeunes, dont des milliers d'entre eux sont descendus dans la rue. Pas difficile de comprendre pourquoi. Déjà victimes d'une précarité de masse, ils seront au premier rang pour encaisser la suppression des droits, garanties et protections contenus dans le code du travail que cette loi démantèle, puisque la possibilité pour le patronat d'imposer des accords d'entreprises inférieurs à la loi et inférieurs aux conventions collectives des branches donnera le signal d'un dumping social généralisé.

"A ceux qui veulent précariser les jeunes, les jeunes répondent "résistance", et le cortège jeunes l'a fait, en actes et avec des images fortes : le 31 mars en construisant avec des parpaings le "mur du dialogue social" devant le Préfecture, le 9 avril en dénonçant les banques alors qu'éclatait le scandale des Panama papers, le 28 avril en guillotinant le Code du Travail sur les marches de l'Hôtel de Ville, le 3 mai avec la parade des esclaves enchaînés du MEDEF, le 12 mai en interpellant les députés et en tendant une banderole sur la façade de la permanence de JL Gagnaire, supporter de la loi travail, du 49.3 et complice de l'évasion fiscale des profits des grandes entreprises.

Ce sont ces actions pleines de sens que le pouvoir ne supporte pas. Elles ont été menées sans aucune violence physique. A St-Etienne, les commerçants ne ferment jamais leurs vitrines - pas besoin...

Elles ont été faites sans violences vis-à-vis des policiers, alors même que depuis le 31 mars, des policiers sans brassards - certains cagoulés - , infiltrèrent le cortège des jeunes, les insultent, les menacent et les provoquent.

Le 12 mai, un millier de personnes a interpellé les deux députés de St-Etienne. Une banderole a été déployée depuis le balcon de la permanence de JL Gagnaire, absent au rendez-vous. Il reconnaît lui-même qu'il n'y a eu « *ni vol ni vandalisme* » dans sa permanence.

Mais le 13 mai le ministre de l'intérieur Cazeneuve de passage à St-Etienne a appelé à « *punir les casseurs* » et "*professionnels de la haine*".

Arrêtés chez eux avec perquisitions de leurs logements et de celui de certains de leurs parents le jeudi 2 juin à 6 heures du matin, dans une opération qui a mobilisé une centaine de policiers, puis gardés à vue 36 heures, Martin, Nina, Jules et Yvan ont été traités comme des « terroristes ».

Le 13 juillet prochain, ils seront conduits au Tribunal accusés de dégradations, de rébellion et de violences sur policiers. C'est un procès politique dont l'objectif est de faire taire et déraiser le mouvement social contre la loi travail, et de punir des jeunes qui s'occupent de la politique de leur pays.

Nous ne sommes pas dupes de la stratégie du gouvernement pour imposer une loi inspirée par le MEDEF. Nous exigeons que cessent ces opérations de provocation, nous exigeons le respect des libertés publiques.

Nous affirmons notre solidarité avec les jeunes menacés et notre soutien à leur engagement citoyen, syndical et politique contre la loi Travail.

Nous exigeons leur relaxe.

Nous appelons à les soutenir et à être à leurs côtés le 13 juillet au Tribunal de St-Etienne.

Nom, prénom, qualité

(merci de transmettre une adresse mail, une adresse postale ou un numéro de tel pour les échanges d'informations).